



Fédération des Entreprises de Boulangerie – COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, 26 Juin 2019

Somme : les boulangeries pourront enfin ouvrir

Le Tribunal d'Administratif d'Amiens vient de donner raison aux entrepreneurs de la boulangerie/pâtisserie, il a enjoint le Préfet du département d'abroger l'arrêté de 1993 limitant les jours d'ouverture de boulangerie.

« C'est une belle victoire pour la liberté d'entreprendre. Pourquoi les boulangers ne pourraient ouvrir alors que les bouchers ou les fleuristes le peuvent ? » s'interroge Matthieu Labbé Délégué Général de la FEB (Fédération des Entreprises de Boulangerie).

Les Français majoritairement pour l'abrogation d'une loi obsolète

Selon un sondage Ifop pour la FEB en juillet 2017, qui cherchait à évaluer le regard des Français sur l'obligation de la fermeture hebdomadaire des boulangeries et paneteries : près de 87% des personnes interrogées trouvent important de pouvoir trouver du pain près de chez eux quand ils le souhaitent. En outre, une majorité des sondés (56%) sont favorables à la liberté d'entreprendre et de laisser le choix aux boulangers et dépôts de pain d'ouvrir quand ils veulent.

A propos de la FEB

La FEB est une organisation professionnelle ayant pour mission de regrouper et représenter les entrepreneurs français de boulangerie, pâtisserie et viennoiserie. Elle comprend plus de 260 adhérents, soit 80% environ du secteur des industries de BVP, des principales chaînes de boulangerie et panèterie. La FEB représente 8,5 milliards de chiffres d'affaires dont 2 milliards à l'export.

Elle est présidée par Sébastien TOUFLET (TOUFLET BOULANGER). Matthieu LABBE en est le délégué général.